

OGM, UN REGIME ALIMENTAIRE ANTI- DEMOCRATIQUE

Le conflit commercial transatlantique sur les aliments modifiés génétiquement.

L'Organisation Mondiale du Commerce va bientôt publier le jugement intermédiaire concernant le conflit sur les aliments modifiés génétiquement (GM). Mais ce cas pose aussi la question du droit des pays, dans ce cas l'Union Européenne (UE), de protéger leurs terres agricoles, leur environnement et leurs citoyens face aux risques des aliments modifiés génétiquement.

Historique

En mai 2003, les Etats-Unis soutenus par le Canada, l'Argentine et l'Egypte déposèrent un recours en bonne et due forme auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) se plaignant de l'attitude de l'Union Européenne vis-à-vis des organismes modifiés génétiquement (OGM). L'OMC est sur le point de publier le jugement intermédiaire sur ce conflit. Il s'agit d'une version intermédiaire avant le jugement final attendu plus tard dans l'année.

Sur quoi portait le recours ?

La coalition menée par les Etats-Unis affirmait que l'Union Européenne avait:

- refusé de donner des autorisations à de nombreux aliments GM nouveaux,
- arrêté d'étudier les demandes pour de nouveaux OGM,
- pas agi pour stopper les états-membres qui interdisaient des produits GM.

Les Etats-Unis affirment que la position de l'UE sur les OGM viole les règlements de l'OMC et est une barrière au commerce. Plus précisément, ils prétendent que les agriculteurs états-uniens ont perdu des ventes à l'exportation car ils cultivent des plantes GM, non autorisées dans l'UE.

Le président Bush ajoutait plus tard que le moratoire de l'UE freinait les efforts pour nourrir le monde : « Les gouvernements européens devraient soutenir - et non pas empêcher - la grande cause qu'est de mettre fin à la faim en Afrique »

Que s'est-il passé depuis ?

- L'Egypte s'est retirée

Peu après le lancement de la plainte, l'Egypte provoqua la colère des Etats-Unis en se retirant et en invoquant « le besoin de préserver une protection appropriée et efficace de l'environnement et des citoyens ». En tant qu'unique pays africain, membre de la coalition, cela représentait un sérieux revers pour l'argument « nourrir le monde ».

- Réunions secrètes du panel

N'ayant pas réussi à aplanir les différends, l'OMC composa son panel d'experts commerciaux pour étudier le cas. Ils se sont ensuite réunis à huis clos pour entendre les pays impliqués ainsi que des pays tiers qui voulaient intervenir.

- Scientifiques appelés en renfort

Les Etats-Unis ont fait des pieds et des mains pour que les considérations scientifiques ne soient pas prises en compte, arguant du fait qu'il s'agissait d'un conflit commercial et que la sécurité des aliments GM n'entraînait pas en ligne de compte. Le panel de l'OMC ne se rangea pas à leur avis et fit appel à un groupe de scientifiques pour examiner les faits et juger s'il y avait des raisons scientifiques qui avaient motivé l'Europe à prendre de telles décisions.

- Défense de l'Union Européenne

La Commission Européenne a avancé comme argument à l'OMC, que nos connaissances scientifiques sur les OGM sont en constante évolution et que « de nouvelles considérations sur les risques sont parfois soulevées spontanément et changent le cadre de l'évaluation des risques ». Elle avança aussi le fait qu'il y a « des inquiétudes scientifiques légitimes » à propos de l'utilisation de gènes de résistance aux antibiotiques et des effets secondaires des plantes GM sur des insectes utiles.

Pour l'Union Européenne, les OGM ne peuvent pas être traités comme « semblables » ou « équivalents » aux plantes non-OGM dont ils sont issus, car ils augmentent la possibilité de nouveaux types de risques. L'Union Européenne a, de façon justifiée et raisonnable, adopté une démarche basée sur le principe de précaution pour protéger la santé humaine, l'environnement et pour conserver la biodiversité

- Double langage de l'Union européenne

Sous la pression de l'OMC et des industries des biotechnologies, la Commission Européenne a adopté une attitude beaucoup plus pro-OGM. Elle a utilisé ses prérogatives légales pour mettre fin au moratoire après 6 années d'existence et pour favoriser les OGM, malgré le rejet massif des citoyens et le manque de soutien de la part des pays membres.

Qui plus est, elle a mis tout son poids pour obtenir des Etats-membres qu'ils mettent fin à leurs interdictions nationales. Cela s'est retourné contre elle, lors du Conseil des Ministres de l'Environnement de juin 2005, lorsque les ministres votèrent contre la proposition de la Commission de lever les interdictions.

Entre temps, les citoyens européens continuent de résister contre l'introduction des aliments OGM. Le nombre d'interdictions prononcées par les gouvernements ne cesse d'augmenter depuis le début du conflit et plus de 170 régions de l'UE se sont déclarées zone sans OGM.

- " Bite Back : OMC, touche pas à notre bouffe, sinon je mords!"

Depuis le début, le public a été tenu à l'écart de ce conflit, à cause notamment de la culture du secret qui domine à l'OMC. Un certain nombre d'ONG ont cependant été actives et ont fait entendre leur avis. Certains groupes ont envoyé leur propre mémoire à l'OMC. Plus de 740 organisations représentant plus de 60 millions de membres de par le monde ont soutenu la campagne « Bite Back: OMC, touche pas à notre bouffe ! » lancée par les Amis de la Terre. (www.bite-back.org). Cette campagne exige que l'OMC arrête d'essayer d'obliger les gens à avaler par la force des OGM et affirme que l'OMC n'a aucune légitimité pour traiter des OGM

Quelles sont les conséquences internationales ?

Les conséquences les plus importantes vont bien au-delà des frontières de l'Europe. En effet, ce recours sert d'avertissement aux autres pays, notamment aux pays en voie de développement, afin qu'ils ne restreignent pas l'accès à leur marché, en interdisant ou en limitant les OGM. Dans le cas similaire du boeuf aux hormones, une fois que les Etats-Unis eurent entamé leur démarche de contentieux, plus aucun pays n'osa l'interdire. Les Etats-Unis espèrent bien sûr qu'il en sera de même avec les OGM, mais cela pourrait s'avérer être plus difficile. D'une part, le refus des OGM est un mouvement mondial et d'autre part, un autre cadre légal mondial a été mis en place sous l'égide des Nations Unies: le Protocole de Biosécurité. Le Protocole autorise les gouvernements à s'appuyer sur le principe de précaution et à prendre en considération les effets socio-économique du commerce des OGM.

On va vite pouvoir juger la détermination de l'Union Européenne et de la Commission. Soit elles répondront et agiront dans l'intérêt des citoyens européens, des pays en voie de développement, de l'environnement, de la démocratie, soit, au contraire, elles serviront les intérêts des industries des biotechnologies.

Que ce passe-t-il si le verdict est défavorable à l'Union Européenne?

L'Union européenne peut:

- **faire appel dans un délai de 60 jours après avoir reçu le verdict final.** Le verdict intermédiaire est un projet de jugement final et peut être modifié, bien qu'il soit improbable que ces modifications soient importantes. L'appel ne peut se faire que sur des points légaux.
- **décider qu'elle ne changera pas d'attitude vis à vis des OGM** et payer des compensations pour les pertes commerciales.
- **plier devant les Etats-Unis** et procéder aux autorisations pour l'importation de plantes GM comme aliments pour humains et animaux, et comme semences.

Si les citoyens européens ont le sentiment que l'OMC veut les forcer à manger des OGM, il est fort probable que leur résistance n'en sera que renforcée.

Quelles sont les conséquences pour l'OMC?

L'OMC a déjà un gros problème de crédibilité auprès de l'opinion publique. Si la décision prise compromet, de quelque manière que ce soit, le droit des pays à prendre des décisions basées sur le principe de précaution et fixe le niveau de protection que les états peuvent accorder à leurs citoyens ou leur propre environnement, la position de l'OMC en sera encore plus affaiblie. Pour beaucoup, son but affiché de "liberté des marchés" sera synonyme de "marché de dupes", n'ayant pour unique but que de favoriser les intérêts de multinationales états-uniennes

Quelle suite?

Une fois le jugement intermédiaire rendu, il sera envoyé aux pays pour qu'ils fassent part de leurs remarques et ce dans un délai de 3 semaines. Cela leur donne la possibilité de commenter les commentaires de l'autre partie, avant que le verdict final ne soit prononcé. Le verdict final sera alors traduit dans les langues officielles de l'OMC et envoyé à tous ses membres, ce qui risque de durer jusqu'à fin 2006.

**CONTACT: Alexandra Wandel, Amis de la Terre-Europe, spécialiste de l'OMC +49 172 748 3953
Adrian Bebb, Amis de la Terre-Europe, spécialiste des OGM +49 1609 490 1163**

Friends of the Earth Europe asbl Rue Blanche 15 | 1050 Brussels | Belgium
Tel. +32 2 542 0180 | Fax +32 2 537 5596 | info@foeeurope.org | www.foeeurope.org

Friends of the Earth Europe gratefully acknowledges financial support from the JMG Foundation, the Sigrid Rausing Trust, the European Commission (DG Environment), the Heinrich Böll Foundation and the 31 national member groups of FoEE. Sole responsibility for content lies with the authors of the report. Funders can not be held responsible for any further use that may be made of the content contained therein.